



**global witness**

**PROGRAMME DE REFORMES PROPOSE DANS LE SECTEUR  
DES RESSOURCES NATURELLES  
EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**Mars 2007**

Introduction.....	2
Programme de réformes proposé dans le secteur des ressources naturelles .....	5
I. Veiller à la transparence et à l'équité des contrats miniers.....	5
II. Éradiquer la corruption et promouvoir la transparence .....	6
III. Améliorer les conditions de travail des ouvriers artisanaux .....	8
IV. Développer les installations de traitement des minerais .....	8
V. Renforcer et élargir la supervision administrative et le contrôle des exportations.....	9
VI. Respecter les exigences du Processus de Kimberley.....	9
VII. Assurer la gestion durable des forêts de la RDC .....	10
VIII. Protéger la société civile .....	12
IX. Mettre un terme à la culture de l'impunité.....	13

# **PROGRAMME DE REFORMES PROPOSE DANS LE SECTEUR DES RESSOURCES NATURELLES EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

## **Introduction**

Les élections qui se sont déroulées en République démocratique du Congo (RDC) en 2006 ont fourni une opportunité unique de clore un chapitre de l'histoire du pays caractérisé par la violence, le conflit armé et le pillage des ressources naturelles, autant de phénomènes qui ont constitué un véritable fardeau durant plusieurs décennies. Le président Joseph Kabila et son nouveau Gouvernement devraient profiter de cette opportunité qui leur est offerte pour démontrer leur engagement à l'égard du bien-être du peuple congolais en mettant désormais un terme aux pratiques nuisibles et destructrices.

La publication du Programme du Gouvernement, qui décrit les projets du Gouvernement pour les quatre années à venir, et qui a été approuvé par l'Assemblée nationale le 17 février 2007, représente un pas important dans cette direction. Global Witness relève avec satisfaction l'engagement du Gouvernement consistant à faire de la bonne gouvernance une priorité caractérisée par « la participation, la transparence, la responsabilité, le respect de la primauté du droit, l'efficacité et l'équité ». <sup>1</sup> Plus spécifiquement, la publication du Contrat de Gouvernance (mars-décembre 2007) annexé au Programme, et l'accent qui y est mis sur la justice et la lutte contre la corruption, constituent une initiative positive. L'Annexe expose les engagements du Gouvernement à court terme à l'égard du problème de la mauvaise gouvernance – qu'il reconnaît comme étant à l'origine de la crise en RDC – notamment à travers des réformes du secteur judiciaire, des mesures de lutte contre la corruption et une gestion améliorée des systèmes dédiés aux finances publiques et au secteur des ressources naturelles.

Bien que la mise en œuvre complète de certaines de ces initiatives soit susceptible de prendre plusieurs années, il est primordial que le Gouvernement s'y attelle sans plus tarder afin de tirer parti de l'élan qui a été donné au changement à l'occasion des élections.

En réponse au Programme du Gouvernement, Global Witness recense dans le présent document des propositions relatives à des réformes spécifiques dans le secteur des ressources naturelles. La mise en œuvre de ces réformes, ainsi que du Programme du Gouvernement, permettrait au Gouvernement de démontrer à l'électorat son véritable engagement à l'égard du rétablissement de la primauté du droit dans le secteur des ressources naturelles, pour ainsi assurer au peuple congolais de commencer enfin à bénéficier de la richesse de son pays.

Les propositions de réforme formulées ci-dessous visent à répondre aux principales préoccupations suivantes :<sup>i</sup>

### **1. Un conflit alimenté par les ressources naturelles**

La ruée vers les riches ressources en minerais et en bois de la RDC a été un facteur significatif dans le conflit armé brutal qui a ravagé le pays depuis 1996. Des militaires de l'armée congolaise nationale, de nombreux groupes rebelles et les armées de pays voisins ont tous contribué au pillage des ressources naturelles de la RDC et se sont servis de ces profits pour perpétuer le conflit. Toutes les parties au conflit ont également perpétré de graves atteintes aux droits de l'homme. Bien que les combats aient perdu de leur intensité ces derniers mois, le conflit n'est pas terminé. Des milices continuent d'opérer dans des zones riches en ressources naturelles, surtout dans l'est du pays, et le processus d'instauration d'une armée unifiée, intégrée et formée professionnellement n'a pas encore abouti.

### **2. Des ressources naturelles qui ne parviennent pas à contribuer au développement**

Le droit fondamental du peuple congolais à bénéficier de la richesse associée aux ressources naturelles du pays est prévu par l'Article 58 de la constitution nationale :

*« Tous les Congolais ont le droit de jouir des richesses nationales. L'État a le devoir de les redistribuer équitablement et de garantir le droit au développement. »<sup>2</sup>*

Les gouvernements successifs ont porté atteinte à ce droit à de nombreuses reprises. Malgré ses richesses naturelles considérables, la RDC continue de faire partie des pays les plus pauvres du monde, occupant la 167<sup>ème</sup> place sur 177 pays au classement de l'Indice de développement humain 2006 des Nations Unies.<sup>3</sup> Le manque d'investissements et de gestion publique responsable affiché sur plusieurs décennies, auquel vient s'ajouter la destruction de l'infrastructure résultant de la guerre, a laissé de nombreuses régions dans une situation où le besoin de services de santé, d'écoles, d'eau potable, de routes et d'autres services de base, se fait cruellement sentir. Certaines des zones les plus riches en ressources naturelles comptent parmi les plus défavorisées.

### **3. Pillage, corruption et manque de transparence de la part de l'État**

Les gouvernements passés, y compris le gouvernement de transition au pouvoir jusqu'à la fin de 2006, se sont concentrés sur l'exploitation des ressources naturelles à des fins d'enrichissement personnel. La corruption généralisée à tous les niveaux dans les secteurs minier et forestier est l'une des causes fondamentales de cette mégestion et de ces abus. Des politiciens de haut niveau se sont souvent associés de manière active à des actes de corruption ou, dans le meilleur des cas, ont feint de les ignorer. Dans le secteur minier, citons parmi les différentes pratiques enregistrées la mise en place de joint-ventures ou d'autres transactions offrant des bénéfices financiers

---

<sup>i</sup> Ce bref récapitulatif des préoccupations s'appuie sur les résultats de travaux de recherche approfondis menés par Global Witness en RDC sur plusieurs années. Ces résultats sont décrits de manière plus détaillée dans les rapports de Global Witness cités à la fin du présent document.

considérables à certains politiciens et à leur entourage, le détournement des fonds de sociétés gérées par l'État et, à des échelons moins élevés de la hiérarchie, l'extorsion systématique des creuseurs et des négociants.<sup>4</sup> Dans l'industrie du bois, les paiements financiers et « en nature » sont des phénomènes courants en échange tant de l'octroi illégal de permis d'exploitation forestière par les autorités locales que de la « collaboration » d'autorités civiles et militaires à la facilitation de la contrebande et des exportations illicites.<sup>5</sup>

#### **4. Impunité**

La culture de l'impunité dans le secteur des ressources naturelles en RDC reste un défi considérable. Le fait que, systématiquement, les gouvernements, y compris le gouvernement de transition, ne défendent pas la primauté du droit a encouragé un large éventail d'individus et de sociétés, notamment des membres des hautes autorités civiles et militaires, à continuer de piller les ressources de la RDC sans crainte des conséquences. Le système judiciaire national du pays souffre de désordre, fortement affecté par un manque de ressources et par l'ingérence politique des hauts dirigeants politiques et militaires. Peu de progrès ont été réalisés pour s'atteler à ces problèmes lors de la période de transition ; au contraire, dans de nombreux cas, la faiblesse du système judiciaire a été activement exploitée. Global Witness est par conséquent satisfait de noter que le Gouvernement, dans le Contrat de Gouvernance de février 2007, insiste sur la nécessité de mettre un terme à l'impunité et de rétablir la primauté du droit.

## **Programme de réformes proposé dans le secteur des ressources naturelles**

### **I. Veiller à la transparence et à l'équité des contrats miniers**

#### ***a) Transactions minières conclues pendant la guerre : suivi de la Commission Lutundula***

En juin 2005, la commission parlementaire mise en place pour enquêter sur les contrats économiques et financiers signés pendant la guerre (plus connue sous le nom de « Commission Lutundula ») a soumis un rapport détaillé à l'Assemblée nationale.<sup>6</sup> Ce rapport estimait que de nombreux contrats miniers passés entre 1996 et 2003 étaient illégaux ou n'apportaient qu'une valeur limitée au développement du pays. Il y était recommandé de révoquer ou de renégocier certains de ces contrats.

Plus d'un an et demi plus tard, le rapport de la Commission Lutundula n'a toujours pas fait l'objet de débat devant l'Assemblée nationale et le Gouvernement n'a pas non plus pris de mesures s'appuyant sur les résultats de ce rapport.

Global Witness demande instamment au Gouvernement congolais et à l'Assemblée nationale nouvellement élue de :

- Accorder la priorité au débat et aux mesures se rapportant aux conclusions du rapport de la Commission Lutundula, selon un calendrier précis et rendu public.
- Enquêter sur les modalités des contrats réputés illégaux par le rapport de la Commission Lutundula ainsi que sur les circonstances dans lesquelles ils ont été signés, et, s'il y a lieu, les révoquer ou les modifier.
- Confier à un service gouvernemental désigné et à un (ou des) fonctionnaire(s) ou une commission la responsabilité spécifique de travailler sur les questions soulignées dans le rapport, et veiller à ce qu'ils bénéficient de la coopération et du soutien totaux de toutes les autres sections du gouvernement.
- S'il y a lieu, ouvrir des enquêtes judiciaires sur le rôle d'individus et de sociétés cités spécifiquement dans le rapport.
- Veiller à ce que les individus chargés d'enquêter sur les allégations d'actes illégaux entourant ces contrats soient protégés de toutes menaces, mesures d'intimidation et obstacles.

#### ***b) Transactions minières conclues pendant la période de transition***

De 2003 à 2006, le gouvernement de transition a conclu des transactions avec des sociétés minières industrielles qui en tireront des profits considérables, alors que la population congolaise n'en bénéficiera guère. Nombre de ces contrats concernent l'exploration et l'exploitation d'importantes mines de cuivre et de cobalt au Katanga<sup>7</sup>.

La société minière semi-publique, la Gécamines, qui connaissait déjà de graves problèmes financiers, a pour ainsi dire été « dépouillée » de ses actifs pendant cette période : en 2004 et 2005, le gouvernement de transition a liquidé la majeure partie des mines et installations qui auraient pu permettre à la société de devenir

commerciallement viable. Beaucoup de ces contrats se sont également caractérisés par un manque de transparence ainsi que par l'absence d'informations et de consultations publiques. Global Witness constate avec satisfaction l'engagement pris récemment par le Gouvernement au travers de son Contrat de Gouvernance à l'égard de la publication des éléments clés et de l'analyse des accords de partenariat existant dans le secteur des industries extractives, ainsi que de la renégociation des accords si cela s'avère nécessaire<sup>8</sup>.

Global Witness demande instamment au Gouvernement de :

- Lancer un examen indépendant des contrats signés pendant la période de transition ; cet examen pourrait s'inscrire dans le cadre des initiatives de suivi de la Commission Lutundula décrites ci-dessus, ou revêtir la forme d'une initiative distincte.
- Résilier ou renégocier de manière conséquente les contrats dont il s'avérerait qu'ils ont été signés dans l'illégalité ou qu'ils n'apportent pas au pays de bénéfices significatifs.
- Veiller à ce que, à l'avenir, les contrats avec les sociétés minières soient passés en toute transparence, à l'issue d'un processus reposant sur la consultation publique, la fourniture d'informations de nature publique et l'organisation d'un appel d'offres public compétitif. Des consultations publiques devraient être menées avec les communautés locales concernées par l'octroi de toute concession d'exploitation de ressources naturelles afin de leur fournir des informations exhaustives sur les implications possibles aux niveaux économique, social, environnemental et en matière de droits de l'homme. Un mécanisme devrait également être intégré aux futurs contrats afin que toute préoccupation ressortant de ces consultations puisse être prise en compte.
- Veiller à ce que les futurs contrats constituent des transactions équilibrées pour les sociétés semi-publiques telles que la Gécamines, l'objectif étant d'accroître les recettes de l'État congolais.

## **II. Éradiquer la corruption et promouvoir la transparence**

La corruption endémique a été l'une des causes fondamentales de la mégestion des ressources naturelles en RDC. Comme il est précisé dans son Programme 2007-2011, « le Gouvernement a l'obligation d'endiguer le fléau de la corruption, de la malversation et de l'iniquité qui freine le développement du pays ».<sup>9</sup> La focalisation des actions du Gouvernement sur la poursuite efficace des personnes ou entités impliquées dans des cas de corruption graves constituerait un pas significatif dans la bonne direction.<sup>10</sup>

La décentralisation prévue par la nouvelle constitution est certes susceptible de bénéficier au pays,<sup>11</sup> mais il n'en demeure pas moins qu'un nouveau système de décentralisation politique et économique vers les provinces peut entraîner une hausse de la corruption, les autorités provinciales et locales se voyant allouer un degré de contrôle des ressources plus important. De puissants garde-fous devraient être mis en place pour prévenir ce type d'abus de pouvoir.

Global Witness demande instamment au Gouvernement de :

- Mener des programmes couvrant un champ très large afin d'éradiquer la corruption dans les services gouvernementaux – notamment au ministère des Mines, au ministère de l'Environnement, à l'Office des Douanes et Accises (OFIDA) et à l'Office congolais de contrôle (OCC) – ainsi qu'au sein de la police, de l'armée et de l'Agence nationale de renseignements (ANR), entités qui ont toutes été impliquées dans des actes de corruption et d'extorsion se rapportant à l'exploitation ou à l'exportation de ressources naturelles. Ces programmes devraient être mis en œuvre aux niveaux national, provincial et local.
- Suspending et, le cas échéant, traduire en justice toute autorité responsable d'avoir organisé ou facilité l'exploitation ou l'exportation illégale de ressources naturelles.

Les systèmes fiscaux en vigueur dans le secteur des ressources naturelles, notamment le dispositif d'acheminement des recettes vers le budget de l'État, sont généralement opaques – une opacité qui a justement favorisé la corruption. En 2005, la RDC a adhéré à l'Initiative pour la transparence des industries extractives (l'ITIE), un mécanisme mis en place sur la base du volontariat dans le but d'améliorer la gouvernance dans les pays riches en ressources aux moyens de la publication et de la vérification exhaustives des paiements des entreprises et des recettes gouvernementales. Cette initiative exige que les informations fassent l'objet d'un audit et que les écarts soient examinés et rapprochés. La réussite de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC contribuerait à promouvoir le développement de bonnes pratiques dans les industries extractives.

Global Witness note avec satisfaction l'engagement du Gouvernement, formulé dans le Contrat de Gouvernance de mars-décembre 2007, à l'égard de la mise en place d'un plan d'action au titre de l'ITIE. Cependant, étant donné l'ampleur des problèmes que connaît ce pays, l'ITIE ne peut être considérée comme la seule solution à envisager, d'autant plus qu'elle repose sur une base de volontariat. D'autres mesures plus vastes et ayant force obligatoire devraient être mises en œuvre parallèlement à l'ITIE.

Global Witness demande instamment au Gouvernement de :

- Mettre en place des systèmes visant l'obligation claire de rendre des comptes quant aux bénéficiaires dégagés des ressources naturelles pour chaque société, ainsi que des dispositifs de peines destinées à ceux qui s'avéreraient coupables de violation de ces systèmes, qu'il s'agisse d'individus travaillant pour l'État ou d'entreprises.
- Veiller à ce qu'un groupe de travail réunissant des représentants de la société civile, du Gouvernement et des entreprises, et chargé de superviser et de diriger la mise en œuvre de l'ITIE, produise un plan de mise en œuvre commun accompagné d'échéances claires. Le département et le ou les fonctionnaires désignés pour représenter le Gouvernement devraient bénéficier de la coopération et du soutien totaux des autres sections du Gouvernement.
- Empêcher que le secret des affaires applicable aux contrats ne permette de dissimuler les paiements. Le droit des entreprises au secret des affaires devrait

couvrir des thèmes tels que les technologies propriétaires mais sans jamais inclure les informations relatives aux paiements destinés à l'État.

### **III. Améliorer les conditions de travail des ouvriers artisanaux**

L'exploitation minière et forestière artisanale s'effectue à très grande échelle ; ne serait-ce que dans le secteur informel, des centaines de milliers d'individus dépendent de ce travail pour survivre. Malgré cela, le secteur artisanal demeure anarchique et dénué de toute réglementation, et le Gouvernement n'assume qu'une responsabilité limitée à l'égard de la sécurité, du bien-être ou des conditions de travail des ouvriers artisanaux. En effet, les ouvriers artisanaux, ainsi que les communautés vivant dans les sites d'exploitation des minerais ou du bois (ou à proximité de ceux-ci), sont particulièrement vulnérables aux abus perpétrés par les autorités, les membres des forces de sécurité, les milices et les autres acteurs. Ils ont ainsi subi des déplacements forcés, violences et mauvais traitements, ainsi que harcèlement, extorsion, destruction de leur environnement et problèmes de santé. Les creuseurs artisanaux travaillent dans des conditions qui mettent leur vie en péril, et les accidents mortels que l'on pourrait empêcher, tels que les effondrements de puits de mine et les éboulements de terrain, sont monnaie courante.

Global Witness demande instamment au Gouvernement de :

- Prendre sans plus tarder des mesures afin d'exercer une surveillance du secteur artisanal.
- Enquêter sur l'ensemble des accidents mortels et blessures graves signalés dans les mines.
- Fournir aux creuseurs artisanaux une formation en matière de santé et de sécurité.
- Empêcher les creuseurs artisanaux de creuser dans des zones dont on sait qu'elles sont dangereuses ou présentant un risque d'accident très élevé.
- Veiller à ce que l'application de la loi sur les sites soit assurée par un personnel de police bien formé.
- Empêcher les enfants de travailler dans les mines.

### **IV. Développer les installations de traitement des minerais**

Une quantité significative des minerais exportés depuis la RDC n'est pas traitée en raison d'un manque d'investissement, de capacités et de volonté politique, et ce, alors qu'il est clairement stipulé que les exportations de minerais bruts ne sont autorisées que sous réserve de l'agrément écrit du ministre des Mines, agrément qui, selon le Code Minier, ne peut être octroyé que dans des conditions exceptionnelles.<sup>12</sup> Par conséquent, l'économie congolaise passe à côté d'importantes recettes qu'elle devrait normalement dégager de la valeur ajoutée représentée par le traitement de ces ressources avant leur exportation.

Global Witness demande instamment au Gouvernement de :

- Soutenir et encourager activement le développement et la remise à neuf des installations destinées au traitement des minerais en RDC afin d'accroître la valeur des marchandises exportées et la génération de recettes.
- Veiller à ce que les exportations de minerais bruts ne soient autorisées que dans des circonstances exceptionnelles, conformément au Code Minier.

## **V. Renforcer et élargir la supervision administrative et le contrôle des exportations**

Tout comme la législation nationale régissant l'exploitation des ressources naturelles (notamment le Code Forestier et le Code Minier) n'est pas respectée, les directives et réglementations gouvernementales ayant trait à l'exportation des ressources naturelles sont largement ignorées. Une corruption généralisée, la faiblesse des capacités du ministère des Mines et du ministère de l'Environnement, ainsi qu'un manque de volonté politique au sein de ces départements et d'autres services gouvernementaux font que des recettes considérables qui pourraient être dégagées des exportations de ressources naturelles sont en vérité perdues. De grandes quantités de minerais et de bois représentant une valeur conséquente quittent la RDC sans avoir été déclarées ou en ayant fait l'objet d'une forte sous-déclaration.

Global Witness demande instamment au Gouvernement de :

- Renforcer les capacités des départements responsables de la gestion des ressources naturelles, plus particulièrement des ministères des Mines et de l'Environnement, afin de permettre une supervision et un contrôle appropriés aux niveaux provincial et local et aux postes frontaliers.
- Veiller à une coordination et à une coopération plus efficaces entre ces deux ministères et les autres agences gouvernementales en charge de ces contrôles, notamment l'OFIDA, l'OCC et l'OGEFREM (Office de gestion du fret maritime), ainsi que la police et les autorités judiciaires.
- Poursuivre les réformes au sein des services des douanes et des impôts afin d'accroître les flux de recettes et de renforcer les contrôles aux frontières, ce qui comprend la vérification et la déclaration exacte de la quantité et de la qualité des exportations, la fourniture de documents valides par les exportateurs et le règlement des taxes officielles.
- Veiller à ce que ces départements gouvernementaux ainsi que d'autres recueillent des statistiques précises et exhaustives sur la production et l'exportation des ressources naturelles et les transmettent régulièrement à Kinshasa, la capitale.

## **VI. Respecter les exigences du Processus de Kimberley**

La participation de la RDC au système de certification prévu par le Processus de Kimberley en faveur du commerce légitime de diamants bruts a joué un rôle positif dans la hausse considérable des exportations officielles de diamants. Cependant, les

contrôles internes restent insuffisants et la contrebande de diamants vers et en provenance de la RDC se poursuit.

Global Witness demande instamment au Gouvernement de :

- Veiller à respecter les exigences du Processus de Kimberley, plus spécifiquement en mettant en œuvre un dispositif efficace de contrôles internes depuis la mine jusqu'à l'exportation, conformément aux recommandations émises lors de la réunion plénière du Processus de 2006 qui s'est tenue à Gaborone, au Botswana<sup>13</sup>.
- Accroître le degré de supervision auquel est soumise l'industrie du diamant en encourageant et en effectuant un suivi de l'autorégulation par l'industrie et en procédant à un recoupement des statistiques relatives à la production de diamants.
- Intensifier les efforts pour veiller à ce que la production des mines artisanales soit régulièrement consignée par écrit et transmise au ministère des Mines et au Centre d'évaluation, d'expertise et de certification (CEEC) au niveau national.
- Travailler avec les pays voisins en vue de développer un programme de lutte contre la contrebande de diamants et de parvenir à une harmonisation fiscale pour décourager la contrebande.

## **VII. Assurer la gestion durable des forêts de la RDC**

Les forêts de la RDC couvrent une superficie d'environ 145 millions d'hectares. Il s'agit du deuxième plus vaste bloc de forêts tropicales au monde, regroupant la moitié des forêts tropicales d'Afrique, et, comme l'a reconnu le Programme du Gouvernement publié récemment, ces forêts sont essentielles à la survie et au développement d'au moins 40 millions d'individus.<sup>14</sup> Le nouveau Gouvernement congolais bénéficie d'une opportunité unique de donner l'exemple en gérant les forêts du pays d'une manière qui soit propice à l'environnement mondial.

À l'échelle mondiale, les « émissions de gaz à effet de serre issues de la déforestation sont très significatives – d'après les estimations, elles compteraient pour plus de 18 % des émissions mondiales, soit une part qui dépasse les émissions provenant du secteur mondial des transports », affirme Sir Nicholas Stern, ancien économiste en chef de la Banque Mondiale et actuel responsable du service économique du Gouvernement britannique, dans son rapport sur l'économie du changement climatique.<sup>15</sup> Le rapport affirme ainsi qu'une baisse de la déforestation « est un moyen extrêmement rentable de réduire les émissions de gaz à effet de serre ». Faute de s'y atteler au cours de la prochaine décennie, le changement climatique pourra coûter jusqu'à environ 7 billions de dollars à travers le monde. Global Witness est favorable à la recommandation figurant dans le rapport selon laquelle les pays riches en ressources forestières mais pauvres financièrement, tels que la RDC, « devraient recevoir une aide puissante de la communauté internationale, qui bénéficie de leurs actions en faveur de la baisse de la déforestation ».<sup>16</sup>

Global Witness note avec satisfaction la déclaration du nouveau ministre congolais de l'Environnement émise lors de la Conférence internationale sur la gestion durable des

forêts en République démocratique du Congo, qui s'est tenue à Bruxelles les 26 et 27 février 2007 ; il a en effet reconnu l'importance internationale des forêts de la RDC pour le climat mondial et des « conséquences incalculables à l'environnement » d'une mauvaise gestion et de la destruction des forêts de la RDC.

Global Witness demande instamment au Gouvernement de :

- Gérer les forêts de la RDC en tant que « bien public mondial » afin de réduire les émissions de carbone résultant de la déforestation.

Au cours de la période de transition en RDC, les zones forestières qui étaient restées largement inexploitées ont été ouvertes à l'exploitation, surtout dans la Province Orientale et la province de l'Équateur. Cela a entraîné une exploitation incontrôlée et illégale dans des zones qui étaient soit éloignées et inaccessibles, soit qui échappaient entièrement au contrôle du Gouvernement, nombre des dispositions du Code Forestier 2002 ayant été ignorées. Malgré la proclamation d'un moratoire sur toutes les nouvelles concessions forestières en 2002, réitéré par un décret présidentiel en octobre 2005, 15 millions d'hectares auraient été échangés ou relocalisés illégalement, ce qui aurait entraîné une hausse de la superficie des concessions forestières de 2,4 millions d'hectares.<sup>17</sup>

Global Witness demande instamment au Gouvernement de :

- Annuler toute concession attribuée en violation du moratoire.
- Maintenir et appliquer le moratoire sur l'octroi des concessions forestières au moins jusqu'à ce que les conditions de suspension stipulées dans la loi soient respectées<sup>18</sup>, que des normes satisfaisantes aient été établies dans les concessions existantes<sup>19</sup> et que le ministère de l'Environnement ait acquis suffisamment de capacités pour pouvoir procéder à un contrôle et à une réglementation efficaces du secteur forestier.

Global Witness s'inquiète de constater qu'étant donné les pressions tant internes qu'externes exercées pour attirer les investissements dans le pays à l'issue des élections, le pays est prêt à continuer d'ouvrir les forêts à une exploitation industrielle à grande échelle en ne tenant guère compte des conséquences.

L'opinion internationale a de plus en plus tendance à considérer que l'exploitation à échelle industrielle est rarement, pour ne pas dire jamais, pro-pauvre, et qu'elle contribue peu, voire pas du tout, à la réduction de la pauvreté, surtout lorsque les capacités de gestion et de contrôle sont faibles. À titre d'exemple, le Cambodge a été assujéti à près d'une décennie d'exploitation forestière et a ainsi perdu une grande partie de ses forêts, jusqu'à ce qu'un rapport indépendant consacré au secteur forestier en avril 2004 vienne jeter le discrédit sur le système d'octroi des concessions d'exploitation. Une enquête menée par la suite par le Groupe d'inspection sur le projet pilote de gestion et de contrôle des concessions forestières financé par la Banque Mondiale est parvenue à la même conclusion : « On ne saurait trop insister sur les effets négatifs de l'exploitation sur ... les communautés rurales et les populations indigènes très pauvres et vulnérables. »<sup>20</sup> Des effets similaires ont été constatés au Cameroun.<sup>21</sup> Le 25 juillet 2006, la baronne Amos, porte-parole de la Chambre des Lords britannique en charge du développement international, a déclaré : « Il existe un

consensus croissant selon lequel le modèle traditionnel d'exploitation industrielle reposant sur des concessions n'engendre pas les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux désirés. »<sup>22</sup>

Global Witness demande instamment au Gouvernement de :

- Veiller à ce que la future réforme applicable à la politique forestière soit centrée sur l'amélioration des moyens de subsistance locaux et fasse progresser les droits des communautés qui dépendent des forêts, notamment la pleine participation de ces communautés aux réformes qui les concernent directement.
- Augmenter le financement octroyé au recensement des ressources communautaires et l'aide accordée aux populations qui dépendent des forêts afin de leur conférer des titres de propriété, des droits d'accès et des droits d'usage légaux.
- Veiller à la réglementation du secteur informel du bois, en adoptant de nouvelles lois ou en amendant la législation existante le cas échéant.
- Enquêter sur les déclarations selon lesquelles les autorités civiles et militaires auraient elles-mêmes exploité le bois illégalement ainsi que facilité l'exploitation et l'exportation illégales de bois par d'autres parties, et prendre des mesures à l'encontre des responsables qui auront ainsi été identifiés.

## **VIII. Protéger la société civile**

Le développement d'une société civile solide et indépendante est essentiel à une culture de démocratie, de transparence et de responsabilité. La constitution congolaise garantit le droit à la liberté d'expression et le droit à la liberté d'information.<sup>23</sup> La défense de ces libertés sera primordiale pour empêcher la corruption et la répression en RDC, pays nouvellement démocratique – objectifs envers lesquels le Gouvernement s'est engagé. Cependant, les activités légitimes et pacifiques des journalistes et défenseurs des droits de l'homme congolais, y compris ceux qui dénoncent la corruption et les abus dans le secteur des ressources naturelles, leur valent sans cesse de faire l'objet de mesures d'intimidation, de menaces et d'actes de violence.<sup>24</sup>

Global Witness demande instamment au Gouvernement de :

- Dénoncer et enquêter sur tous les incidents constituant des actes d'intimidation, des menaces ou des violences à l'encontre des journalistes, des défenseurs des droits de l'homme et de la lutte contre la corruption, et des autres membres de la société civile qui tentent de documenter et de mettre en lumière les pratiques abusives perpétrées dans le secteur des ressources naturelles.
- Veiller à poursuivre en justice les responsables de ces actes.
- Encourager la société civile à jouer un rôle central dans les débats ayant trait à l'usage qui est fait des ressources naturelles du pays.

## **IX. Mettre un terme à la culture de l'impunité**

Global Witness note avec satisfaction les engagements pris par le nouveau Gouvernement pour lutter contre l'impunité qui règne à grande échelle en RDC et rétablir la confiance dans le système judiciaire, conformément au Contrat de Gouvernance 2007.<sup>25</sup> Ces mesures sont essentielles pour mettre un terme au pillage et à l'exploitation illégale très répandus des ressources naturelles de la RDC, pratiques qui persistent depuis de nombreuses années. Plus particulièrement, il convient de remettre en question l'idée prévalente selon laquelle certains individus et entreprises du secteur des ressources naturelles se situent au-dessus de toute loi.

Global Witness demande instamment au Gouvernement de :

- Faire une déclaration publique claire précisant que l'exploitation illégale, la corruption et d'autres crimes ayant trait spécifiquement à l'utilisation abusive des ressources naturelles ne seront plus tolérés et que les responsables seront poursuivis en justice.
- Apporter son soutien aux autorités judiciaires en enquêtant sur de tels dossiers et poursuivre en justice les individus et entreprises susceptibles d'être responsables de ces crimes. Parmi ces individus devraient figurer des hauts fonctionnaires de l'État, des dirigeants politiques et des chefs de milices ainsi que toute autre entité ayant exploité les ressources naturelles dans le but de financer le conflit et les crimes de guerre.

---

Global Witness est une organisation non gouvernementale britannique dont la mission est d'enquêter et de faire campagne sur les liens entre l'exploitation des ressources naturelles, les conflits et la corruption à travers le monde.

L'ensemble des rapports et documents d'information consacrés par Global Witness à la République démocratique du Congo sont disponibles à l'adresse [www.globalwitness.org](http://www.globalwitness.org) :

- *Une corruption profonde : Fraude, abus et exploitation dans les mines de cuivre et de cobalt du Katanga*, juillet 2006
- *La réforme du secteur du diamant en RDC*, juin 2006
- *La paix sous tension : Dangereux et illicite commerce de la cassitérite dans l'Est de la RDC*, juin 2005
- *Ruée et Ruine : Le commerce dévastateur des ressources minières dans le Sud du Katanga en République démocratique du Congo*, septembre 2004
- *S.O.S. Toujours la même histoire : Une étude contextuelle sur les ressources naturelles de la République démocratique du Congo*, juin 2004

---

<sup>1</sup> République démocratique du Congo, « Programme du Gouvernement (2007-2011) », Kinshasa, février 2007. Disponible à l'adresse <http://www.radiookapi.net/bibliotheque.php>, document intitulé « Programme d'action du Gouvernement ».

<sup>2</sup> Article 58 de la Constitution de la République démocratique du Congo, mai 2005.

<sup>3</sup> Programme des Nations Unies pour le Développement, « Rapport mondial sur le développement humain 2006 – Au-delà de la pénurie : pouvoir, pauvreté et la crise mondiale de l'eau », 2006.

<sup>4</sup> Se référer, par exemple, au rapport de Global Witness intitulé « Une corruption profonde : fraude, abus et exploitation dans les mines de cuivre et de cobalt du Katanga », juillet 2006.

<sup>5</sup> Enquêtes menées par Global Witness en Ituri, dans le nord-est de la RDC, novembre-décembre 2006.

<sup>6</sup> Assemblée nationale, Commission spéciale chargée de l'examen de la validité des conventions à caractère économique et financier conclues pendant les guerres de 1996-1997 et de 1998, Rapport des travaux, 1<sup>ère</sup> partie.

<sup>7</sup> Global Witness, « Une corruption profonde : fraude, abus et exploitation dans les mines de cuivre et de cobalt du Katanga », juillet 2006.

En 2006, Global Witness a mis en lumière un contrat défavorable passé au Liberia avec Mittal Steel. Le rapport de Global Witness « Heavy Mittal? A State within a State: The inequitable Mineral Development Agreement between the Government of Liberia and Mittal Steel Holdings NV » (2 octobre 2006) décrit les pratiques bien établies parmi les corporations transnationales à travers le monde visant à maximiser leurs bénéfices en tirant parti d'un vide juridique qui permet la fuite des capitaux, une fraude fiscale à grande échelle et des stratégies de réduction des impôts. Les risques posés par des transactions défavorables de ce type sont particulièrement élevés pour des pays qui sortent à peine d'un conflit.

<sup>8</sup> République démocratique du Congo, Annexe : Contrat de Gouvernance (CDG) mars-décembre 2007, Kinshasa, février 2007, p. 11.

<sup>9</sup> Gouvernement de la République démocratique du Congo, « Programme du Gouvernement (2007-2011) », Kinshasa, février 2007, p. 40.

<sup>10</sup> République démocratique du Congo, Annexe : Contrat de Gouvernance (CDG) mars-décembre 2007, Kinshasa, février 2007, p.9.

<sup>11</sup> Constitution de la République démocratique du Congo, « Exposé des motifs » et Article 175, mai 2005.

<sup>12</sup> Loi n° 007/2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, Article 85.

<sup>13</sup> En réponse à des appels lancés par les participants, la société civile et le World Diamond Council (conseil mondial du diamant), la séance plénière du Processus de Kimberley tenue en 2006 a convenu de normes de contrôle interne plus rigoureuses applicables aux participants qui produisent, commercialisent, taillent ou polissent des diamants. Ces mesures, qui fournissent des directives plus claires quant à la mise en œuvre de contrôles efficaces depuis la mine jusqu'à l'exportation, comprennent une supervision gouvernementale plus étroite de l'industrie des diamants, notamment des vérifications ponctuelles de la conformité de l'industrie aux règles en vigueur. Se référer à « Administrative Decision on improving implementation of internal controls in the KPCS », [www.kimberleyprocess.com](http://www.kimberleyprocess.com).

<sup>14</sup> Gouvernement de la République démocratique du Congo, « Programme du Gouvernement (2007-2011) », Kinshasa, février 2007, p. 18.

<sup>15</sup> Stern, N., « Stern Review: The Economics of Climate Change », 2006, disponible en ligne à l'adresse [http://www.hm-treasury.gov.uk/independent\\_reviews/stern\\_review\\_economics\\_climate\\_change/stern\\_review\\_report.cf](http://www.hm-treasury.gov.uk/independent_reviews/stern_review_economics_climate_change/stern_review_report.cf), Executive Summary, p. 26

<sup>16</sup> Rapport Stern, Executive Summary, p. 26.

<sup>17</sup> Debroux, L., Hart, T., Kaimowitz, D., Karsenty, A. et Topa, G. (éds.) 2007, « Forests in Post-Conflict Democratic Republic of Congo: Analysis of a Priority Agenda ». Rapport dressé conjointement par des équipes de la Banque Mondiale, du Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), du Centre international de recherche agronomique pour le développement (CIRAD), de l'African Wildlife Foundation (AWF), du Conseil national des ONG de développement du Congo (CNOGD), de Conservation International (CI), du Groupe de Travail Forêts (GTF), de la Ligue nationale des Pygmées du Congo (LINAPYCO), de l'Organisation de développement néerlandaise (SNV), du Réseau des partenaires pour l'environnement au Congo (REPEC), de la Wildlife Conservation Society (WCS), du Centre de recherche Woods Hole (WHRC), du World Agroforestry Centre (ICRAF) et du Fonds mondial pour la nature (WWF). xxii, 82 p. ISBN 979-24-4665-6

<sup>18</sup> Loi n° 011/2002 du 29 août 2002 portant Code Forestier.

---

<sup>19</sup> Conformément aux recommandations du Dr Stephen F. Lintner, Conseiller principal de la Banque Mondiale, présentées lors de la Conférence internationale sur la gestion durable des forêts en République démocratique du Congo, 26-27 février 2007.

<sup>20</sup> Compte rendu du groupe d'inspection de la Banque Mondiale, « Investigation Report Cambodia: Forest Concession Management and Control Pilot Project » (Crédit n° 3365-KH et Trust Fund. 26419-JPN), Rapport n° 35556, 30 mars 2006. Disponible à l'adresse <http://siteresources.worldbank.org/EXTINSPECTIONPANEL/Resources/CAMBODIAFINAL.pdf>, consulté le 8 mars 2007.

<sup>21</sup> Greenpeace International, « Réforme du secteur forestier: échec au Cameroun, pillage annoncé en RDC », février 2007.

<sup>22</sup> Chambre des Lords, réponse écrite adressée à Lord Eden of Winton, mardi 25 juillet 2006.

Disponible en ligne à l'adresse

<http://www.publications.parliament.uk/pa/ld199697/ldhansrd/pdvn/lds06/text/60725w0262.htm#06072541000077>.

<sup>23</sup> Articles 23 et 24 de la Constitution de la République démocratique du Congo, mai 2005.

<sup>24</sup> Se référer, par exemple, au IX<sup>ème</sup> chapitre du rapport de Global Witness « Une corruption profonde : fraude, abus et exploitation dans les mines de cuivre et de cobalt du Katanga », juillet 2006.

<sup>25</sup> République démocratique du Congo, Annexe : Contrat de Gouvernance (CDG) mars-décembre 2007, Kinshasa, février 2007.